



UNION SYNDICALE  
DE LA PSYCHIATRIE

52 rue Gallieni 92240 Malakoff  
Tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60  
e-mail : [uspsy@free.fr](mailto:uspsy@free.fr) – site : [www.uspsy.fr](http://www.uspsy.fr)

## COMMUNIQUE DE L'USP du 29 août 2017

### **Le ministre de l'Intérieur, Gérard Colomb, donne aujourd'hui ses consignes à la psychiatrie**

Quelle place ont le ministre de la Santé et le président du Comité national de santé mentale dans cette injonction ? Le ministre de l'Intérieur s'appuie pour le faire sur une étude épidémiologique inédite qui affirme qu'environ un tiers des 17000 personnes fichées «S» présentent des troubles psychologiques, à partir de laquelle il nous livre son diagnostic : « délire autour de la radicalisation islamique ». Il prend en exemple l'homme qui a tué une femme avec une fourgonnette ces derniers jours à Marseille. Pourtant la justice ne retient pas le motif terroriste pour cet homicide. Mais les enquêteurs parlent de « piste psychiatrique », ce qui suffit pour le discours approximatif et manipulateur du ministre. Il parle alors d'un « esprit faible » ayant agi par « mimétisme » avec les tueurs de Daesh à Barcelone. Parler de personnes ayant des troubles mentaux de cette manière est arrogante – esprit faible – est insupportable. Sachant que les personnes concernées ignorent très généralement être fichées, nous nous interrogeons sur la nature de l'enquête de ses services qui amène le ministre à parler ainsi, et nous en attendons la publication avec impatience !

Le pire n'est jamais sûr, mais là c'est le ministre de l'Intérieur qui le met en œuvre ! A partir de son diagnostic, il prescrit une conduite à tenir aux psychiatres : mettre en place des protocoles pour identifier les « profils qui peuvent passer à l'acte ». Depuis que les études sont menées sur les adeptes en France de Daesh, on sait qu'il n'y a pas de profil, et que dans la majorité des cas il n'y a que des jeunes en petit groupe fermé qui s'orientent ensemble vers une action terroriste, même si la réalisation en est solitaire. Le ministre, cependant, croit pouvoir préciser que le profil psychiatrique est à rechercher parmi les « individus qui souffrent de troubles psychiatriques « graves ». Et pour cela, les psychiatres, en institution comme en ville, devraient « collaborer » (sic) avec la police.

**La compétence des psychiatres n'est pas d'être des fonctionnaires de police**, mais cela n'empêche pas le ministre de les interpellé comme tels. Une telle confusion, de la part d'un des plus haut responsable de l'Etat, ne fait que mettre en évidence la situation des institutions psychiatriques, déjà souvent catastrophique à la suite de décisions sécuritaires des derniers quinquennats et des mesures d'austérité imposées par les différents gouvernements depuis 20 ans. Les restructurations continues, le manque de personnel qualifié qui en résultent ont des effets cumulatifs négatifs sur une relation de confiance qui permette d'anticiper d'éventuels passages à l'acte. D'ailleurs, les violences dans les services sont de plus en plus fréquentes, ce qui ne fait pas l'objet de l'attention du ministre de l'Intérieur.

C'est le moment pour notre syndicat de redire, après tant d'autres fois, que les terroristes ayant frappé en France sont des groupes sans antécédents psychiatriques, et que les actes solitaires sont imprévisibles et ne s'annoncent pas au psychiatre ! Cela rejoint ce que toutes études démontrent : les « malades mentaux » commettent moins, en proportion, de violences que la population générale. Psychiatres et soignants en psychiatrie, nous fûmes nombreux à le rappeler fin 2008 à Nicolas Sarkozy, alors président de la République, lorsqu'il imposa que les institutions psychiatriques se conforment à ses exigences sécuritaires. Il y a une étrange continuité des gouvernements sur ce plan, bien détestable continuité ! Nous assistons ainsi à une récurrence de stigmatisation d'État de ces personnes en grande vulnérabilité au nom d'actes terroristes !

Et puis, qui imagine que parmi des personnes préparant en groupe un attentat, l'un va confier son projet à un psychiatre ? Même un ministre de l'Intérieur peut comprendre que cela est très peu probable, et même dans cette hypothèse, quel professionnel de la psychiatrie ne ferait pas appel à la Loi ? Car celle-ci prévoit que les patients qui représentent une menace pour l'ordre public et sont hospitalisés dans ce cadre, sont suivis sous contrôle des préfets et des juges. **La Loi prévoit également que « *Quiconque pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit* » sera poursuivi ; et c'est une situation où le secret médical n'est plus opposable. Les lois actuelles imposent donc déjà ces signalements, dans les cas évoqués par le ministre.**

**Défendre notre éthique soignante** et notre responsabilité légale est donc d'affirmer qu'en aucun cas, nous ne participerons à un protocole de dépistage de terroriste. Si ce protocole voyait le jour, ce serait sans nous et contre nous.

C'est un appel à la résistance que nous adressons ici à nos collègues, et nous rejoignons ceux qui nombreux ont déjà exprimé leur colère.